



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 876 - 24 juillet 2017

Revalorisation des chèques-vacances

Le verdict est tombé.

Les **dernières propositions** de l'administration concernant les **chèques-vacances** (voir [INFOS DERNIERES n°875 du 13 juillet 2017](#)) ont été **entérinées**, sans discussion aucune avec les organisations syndicales **FO, SUD et UNSA**, qui ont d'ailleurs eu les pires difficultés pour obtenir confirmation de ces propositions.

Bravo pour la démocratie sociale, qui est véritablement "en marche" au sein de l'Eurométropole de Strasbourg !

Si la **création de la troisième tranche**, revendiquée de longue date, est une mesure **appréciable**, le compte n'y est pas pour la **"revalorisation"** des **deux premières tranches**.

Par ailleurs, nous avons une totale incompréhension devant l'introduction d'options pour les deux premières tranches.

De plus en plus de collègues ont du mal à joindre les deux bouts et ont donc de réelles difficultés pour économiser par exemple 26 € par mois.

Cela sera encore plus le cas avec la mise en œuvre des mesures contre les fonctionnaires annoncées par le nouveau gouvernement : gel du point d'indice (*au moins jusqu'au 31 décembre 2018*), rétablissement à partir de 2018 de la journée de carence (*qui pénalisera principalement les agents-es de terrain, plus fragilisés-ées au regard des maladies*), augmentation de la CSG de 1,7 % à compter du 1er janvier 2018 (*dont on ignore jusqu'à quel niveau elle sera compensée pour les fonctionnaires*), report de la mise en œuvre des améliorations indiciaires prévues par le protocole PPCR (*seulement envisagé pour le moment*).

La solution apportée à ces difficultés revient en fait à **réduire de 260 € à 125 € la participation "employeur"**, soit de plus de la **moitié** !

D'autres solutions auraient pu être envisagées. Par exemple, créer une nouvelle tranche en-dessous de la première tranche, avec une participation "employeur" de 260 € et une participation de l'agent-e limitée à 125 €.

Les documents de l'administration :

- [Document explicatif](#)
- [Demande de cession](#)

Concours d'éducateur de jeunes enfants

L'arrêté du **6 juillet 2017** portant ouverture du **concours 2018 d'éducateur territorial de jeunes enfants** organisé par le **centre de gestion du Haut-Rhin** a été publié au Journal Officiel du **16 juillet 2017**.

Ce concours est ouvert par convention avec le Centre de gestion du Bas-Rhin.

Retrait des dossiers d'inscription :
24 octobre 2017 - 29 novembre 2017

Dépôt des dossiers d'inscription :
avant le 7 décembre 2017

Dix postes sont **ouverts** au concours.

Remise en cause du calendrier du protocole PPCR

Les organisations syndicales signataires du protocole PPCR ont écrit au Premier Ministre afin de lui demander expressément de **ne pas modifier** le **calendrier de mise en œuvre** de ce protocole :

- [Courrier du 17 juillet 2017](#)

Pour l'instant, seule l'hypothèse d'une remise en cause du calendrier a été évoquée par le ministre Gérald Darmanin lors du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) du 10 juillet 2017.